



**Extrait N° 4 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 31 mars 2017

Commune des Aviron

L'an deux mil dix-sept, le 31 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

05 AVR. 2017

que la convocation du Conseil a été faite le **21 mars 2017** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **26**.



Présents : M. DENNEMONT Michel – M. MONDON René – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Absente excusée : Mme CADERBY Colette

Absents : M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha.

Procurations : Mme BAILLIF Line Rose a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Monsieur MONDON René.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 4 / Association AVIRONS JEUNES

- Attribution d'une subvention
- Convention partenariale 2017

L'article L.2311-7 du CGCT stipule que l'attribution des subventions, assortie de conditions d'octroi, donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

.../...

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution à l'association **AVIRONS JEUNES** d'une subvention de **45 200 €**.

Par ailleurs, dans le cadre des dispositions de l'article **10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000**, la Commune doit conclure une convention avec l'association subventionnée dès lors que le **montant de la subvention dépasse 23 000 €**.

Cette convention vise les conditions d'octroi de la subvention.

L'association **AVIRONS JEUNES** a sollicité une subvention pour permettre la poursuite de la réalisation des actions suivantes :

- ✓ De développement du volley ;
- ✓ D'organisation d'une activité de musique ;
- ✓ D'accompagnement à la scolarité ;
- ✓ D'organisation de garderie périscolaire ;
- ✓ De gestion du cybercase.

La Commune considère que la promotion et le développement de ces domaines sont d'intérêt local.

Le projet de convention établi est joint en annexe.

Le Conseil Municipal est invité :

- à l'approuver ;
- le cas échéant, à autoriser le Maire à le signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne) :**

- Approuve l'attribution à l'association **AVIRONS JEUNES** d'une subvention de **45 200€** aux conditions visées dans la convention partenariale jointe en annexe ;
- Autorise le Maire, et en son absence le 1^{er} adjoint, à signer la convention correspondante.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

